

CIRCULAIRE N° 46 / 2018 – 13 septembre 2018

Objet : FICHIER DES UNIONS RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

DESTINATAIRES : Présidents des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues

À plusieurs reprises nous vous avons expédié différentes circulaires concernant les adresses électroniques de vos adhérents. Votre gestion concernant ces fichiers est essentielle bien sûr pour votre Union départementale et tout autant pour la Fédération. Nous vous invitons à plusieurs reprises dans l'année à nous communiquer vos **misés à jour du fichier routeur** pour l'expédition de notre revue « le délégué ».

➤ **ACCÈS À INTRANET SITE FÉDÉRAL**

Aujourd'hui les échanges par courriel ainsi que les inscriptions individuelles pour accéder à intranet sur le site fédéral sont incontournables. Sans votre étroite collaboration et votre rigueur dans les mises à jour, la Fédération ne peut octroyer cet **accès aux DDEN adhérents** de vos Unions.

➤ **INTERNET SITE FÉDÉRAL**

D'autre part, vous avez la possibilité, comme sur l'ancien site fédéral, de mentionner les **coordonnées de votre Union ou du président(e)** dans la carte de France publiée dans la rubrique « nos Unions » merci de nous communiquer ces renseignements.

La Fédération doit appliquer le règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), entré en application le 25 mai 2018. Ces nouvelles normes nous contraignent de demander **votre accord**, remplir **le document ci-joint** à réexpédier à la Fédération, pour la publication sur le net de vos adresses.

➤ **PLUS D'INFO SUR LA GESTION DES FICHIERS DE LA FÉDÉRATION**

Les informations recueillies par la Fédération des DDEN sont enregistrées dans un fichier informatisé administré par celle-ci. Ces données sont conservées pendant la durée de l'adhésion plus un an et sont destinées uniquement à la Fédération des DDEN pour la gestion de son fichier routeur et des droits d'accès au site intranet fédéral.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, **chaque membre bénéficie d'un droit d'accès, de modification et d'effacement de ses données** qu'il peut exercer en contactant la Fédération.

Rappel : les données des membres ne sont ni vendues ni cédées à des tiers.

Par ailleurs, des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles recueillies ont été prises et seront encore renforcées dans les semaines à venir.

Amitiés laïques et fédérales.

Eddy Khaldi Président

Dominique Roblot Secrétaire Générale

<https://www.cnil.fr/comprendre-le-rgpd>

<https://www.lenetexpert.fr/les-obligations-des-associations-vis-a-vis-de-la-cnil/>

